



## Locataire protégé

-----  
Par Mattheyeux

Bonjour

Je suis beneficiere de l'ASPA et je dois justifier de mes ressources à mon proprio etvque je suis locataire protégé. Est-ce que l'avis d'impôt qui ne tient pas compte de la majoration des revenus pour arriver à 961 ? par mois, est-ce qu'il suffit ? Il mentionné des revenus 3300 ?.

Merci.

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue,

Généralement, vous devez fournir l'attestation de droits délivrée par la CAF ou la MSA, mentionnant le montant de l'ASPA que vous percevez.

Celle-ci est téléchargeable depuis votre compte en ligne sur le site de la CAF ou de la MSA.

A défaut, l'avis de paiement de l'ASPA, que vous recevez généralement par courrier ou par e-mail de la part de la CAF ou de la MSA, et qui indique le montant versé.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est le revenu fiscal de référence (RFR) qu'il faut considérer.

Et additionner ceux des différentes personnes vivant dans le même logement.

Il figure sur votre dernier avis d'imposition.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044616436]https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044616436[/url]

-----  
Par Mattheyeux

Merci beaucoup.